



L'EDITO

Le n°2 de la gazette de Mister A. est arrivé ! Avec toujours au sommaire ses 4 rubriques principales :

- **Les 2 minutes de Mister A.** : vidéos de sensibilisation à l'archivage ;
- **L'actu de Mister A.** : l'actualité marquante du moment dans le monde de l'archivage et de la gestion des connaissances ;
- **Le coin des curieux** : parce que les archives sont une vraie richesse, un florilège de sites qui peuvent intéresser tout un chacun ;
- **Les 3 outils d'Archimag** : 3 outils testés et proposés par le magazine Archimag qui pourraient vous rendre service dans votre quotidien.

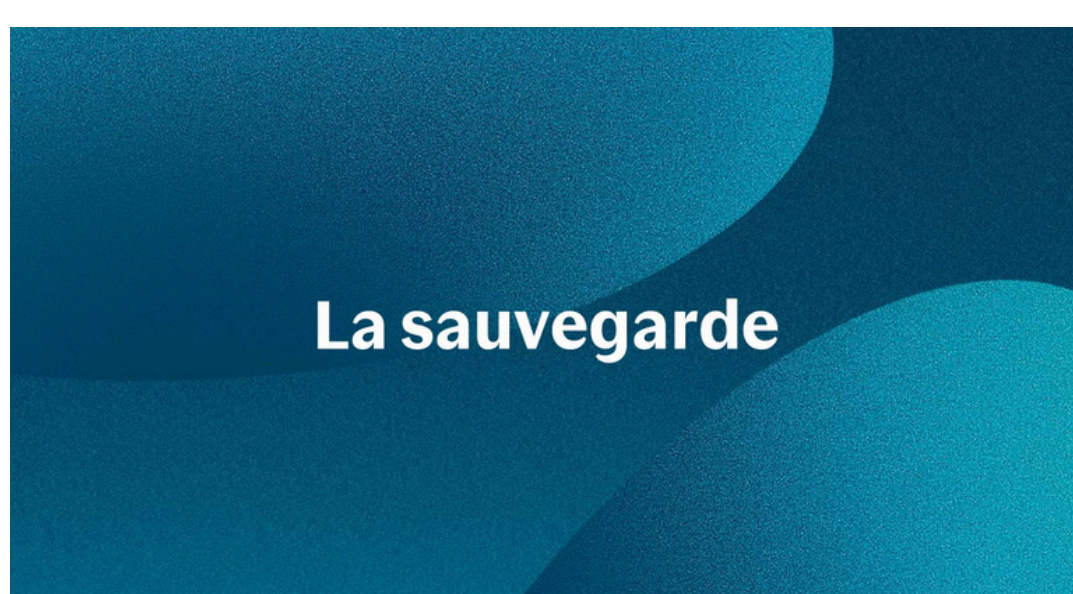
Je vous souhaite bonne lecture,
François DELION

LES 2 MINUTES DE MISTER A.

Le dernier 2 minutes, souvenez-vous, avait pour sujet stockage vs conservation vs archivage. Il est depuis remonté aux oreilles de Mister A. qu'il aurait omis d'y parler de sauvegarde.

Oubli de sa part ou choix délibéré ? Découvrez la réponse dans ce nouveau 2 minutes.

Vous préférez simplement lire le billet ? Retrouvez-le sur [le site du CR2PA](#).



L'ACTU DE MISTER A.

Dans nos métiers, la donnée est un sujet récurrent incontournable. Si par le passé, le sujet s'instruisait (ou pas) au niveau national, depuis quelques années, l'Europe, s'en est emparée, consciente des enjeux qui se jouent en terme de régulation, de cybersécurité et de cybersouveraineté. Et pour concrétiser son action, l'EU utilise les armes du règlement et de la directive.

Je vous propose donc de faire un tour rapide et non exhaustif de ces textes en cours de mise en application ou déjà appliqués.

1. Le Digital Market Act (DMA) :

Règlement européen sur les marchés numériques entré en application le 06/03/2024, il a pour objectif de :

- réguler les plateformes du numériques ;
- casser les positions dominantes des plus grosses ;
- en réduire notre dépendance ;
- stimuler l'innovation ;
- garantir la liberté de choix des consommateurs européens.

Ce règlement s'adresse aux poids lourds du numérique. 22 plateformes doivent s'y conformer.

2. Le Digital Services Act (DSA) :

Règlement européen sur les services numériques entré en application le 25/08/2023, il a pour objectif de :

- mettre en avant les PME du numérique ;
- encadrer les politiques de modération des contenus, les ciblage et recommandations algorithmiques, la publicité diffusée ;
- permettre le signalement des contenus illégaux ;
- renforcer la protection en ligne des mineurs ;
- lutter contre la désinformation.

Ce règlement s'adresse à tous les intermédiaires en ligne qui offrent leurs services (biens, contenus ou services) sur le marché européen, qu'ils soient établis en Europe ou ailleurs dans le monde.

3. Le Data Governance Act (DGA) :

Règlement européen sur la gouvernance des données entré en application le 24/09/2023, et complété par le Data Act a pour objectif de promouvoir l'usage des données au bénéfice des entreprises européennes et sous le contrôle des citoyens européens en créant un marché unique européen des données afin de renforcer la compétitivité et la souveraineté de l'UE.

4. Le Data Act :

Règlement européen sur la donnée entré en application progressive du 12/09/2025 au 12/09/2027, définit les conditions dans lesquelles il est possible de créer de la valeur à partir des données. Il a pour objectif de :

- "garantir l'équité dans la répartition de la valeur produite par les données entre les acteurs de l'environnement numérique" ;
- "stimuler le développement d'un marché des données concurrentiel" ;
- "ouvrir des perspectives pour l'innovation fondée sur les données" ;
- "rendre les données plus accessibles à tous".

5. L' AI Act :

Règlement européen sur l'intelligence artificielle entré en application le 02/08/2026, il a pour objectif d'encadrer de manière éthique et responsable le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle, tout en renforçant la compétitivité de l'UE dans ce domaine.

6. Le Cyber Resilience Act (CRA) :

Règlement européen sur la cyberrésilience, entrée en application progressive entre 06/2026 et 12/2027, il a pour objectif de renforcer la cybersécurité des produits comportant des éléments numériques en établissant un cadre juridique uniforme. Il impose des obligations de cybersécurité aux fabricants, importateurs et distributeurs, dès la conception et tout au long du cycle de vie des produits. Les produits porteront le marquage CE pour indiquer qu'ils sont conformes aux exigences du CRA.

7. Le Cyber Solidarity Act (CSA) :

Règlement européen sur la solidarité cyber entré en vigueur le 04/02/2025, il a pour objectif de renforcer les capacités de l'UE à détecter les menaces et les attaques importantes et à grande échelle en matière de cybersécurité, à s'y préparer et à y réagir. Le règlement comprend un système européen d'alerte en matière de cybersécurité, composé de cyberpôles nationaux et transfrontaliers interconnectés dans l'ensemble de l'UE, et un mécanisme global d'urgence en matière de cybersécurité visant à améliorer la cyberrésilience de l'UE.

8. Le Digital Operational Resilience Act (DORA) :

Règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier entré en application le 17/01/2025, il a pour objectif d'assurer la stabilité financière du marché européen. Ainsi les établissements de crédit, de paiement et les entreprises d'investissement doivent se conformer à plusieurs exigences de sécurité afin de protéger leurs réseaux informatiques.

9. La directive Network and Information Security (NIS 2) :

La directive NIS 1 visait à assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d'information de l'Union européenne (UE). La directive NIS 2 s'appuie sur les acquis de NIS 1 et élargit son périmètre d'application pour renforcer la protection face à des acteurs malveillants toujours plus performants et mieux outillés. Sa transposition au niveau national est en cours.

Reste plus qu'à les lire...

Sources : Archimag n°371 et les sites de l'ANSSI, de la Commission européenne et du gouvernement français.

LE COIN DES CURIEUX



Consulter à distance une large sélection de ressources de la BPI ? C'est possible sur le site de la [Bibliothèque publique d'information Centre Pompidou](#)



Plongez dans la bibliothèque de Charles Darwin depuis son fauteuil ? Le projet de John van Wyhe est désormais une réalité. [A visiter absolument !](#)



[ICONOS PHOTO](#) est un moteur de recherche sur les collections, fonds et archives photographiques conservés par les institutions patrimoniales françaises

LES 3 OUTILS D'ARCHIMAG

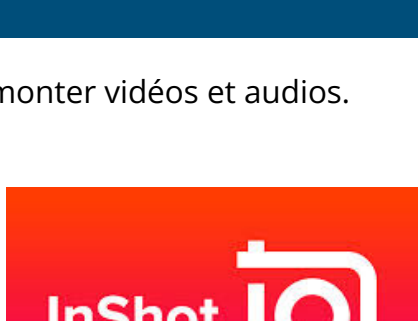
Archimag a retenu pour nous dans son n° 371, 3 sites pour monter vidéos et audios. Passage en revue :



Audacity est intuitif, gratuit et open source. C'est le montage audio à portée de main de tout un chacun : [Audacity](#).



Alternative gratuite et performante à Adobe Premiere Pro ou Final Cut Pro X, Shotcut est un logiciel gratuit et open source de montage vidéo : [Shotcut](#).



Pour ceux qui ne quittent pas leur smartphone, InShot est l'app gratuite pour le montage vidéo avec ses doigts : [InShot](#).

